

LE CHANT GREGORIEN

DANS LE CONTEXTE LITURGIQUE ACTUEL

Denis Crouan (extraits d'une conférence)

Comment parler du chant grégorien dans un contexte qui, à première vue, lui est encore peu favorable, surtout dans les milieux cléricaux et chez les fidèles d'un certain âge ?

Comment parler d'un chant fait pour la louange, le silence, la beauté, l'adoration, alors que nous vivons dans un monde fait de bruit, d'agitation, de recherche de la rentabilité immédiate ?

Comment parler d'un chant fait pour la contemplation alors que beaucoup de nos liturgies sont élaborées selon des présupposés pastoraux, c'est-à-dire selon une vision uniquement pragmatique du culte ?

Enfin, comment parler d'un chant qui, après avoir été souvent abandonné par les paroisses et exclu des églises, est devenu ignoré par le plus grand nombre en raison d'une rupture programmée de sa transmission ?

Pour répondre à ces interrogations, il faut envisager la question du chant grégorien selon trois points de vue différents :

1. Le point de vue de l'Eglise.

Si nous nous reportons aux grands textes qui abordent la question du chant liturgique - le Motu proprio *Tra le solitudini* de S. Pie X - 22 nov. 1903 -, la Constitution apostolique *Divini Cultus* de Pie XI - 20 déc. 1928 -, et l'Encyclique *Musicae sacrae Disciplina* de Pie XII - 25 déc. 1955 - nous voyons que l'Eglise envisage toujours le chant liturgique comme faisant partie du mode de célébration des Mystères et non comme un divertissement ou un simple moyen d'embellir le culte.

Certes, le chant - à condition qu'il soit beau et soigné - rend la liturgie plus belle. Mais ce n'est pas là son rôle premier. Sa mission essentielle est de rendre la liturgie plus « efficace » parce que réalisée sous sa forme la plus achevée, la plus proche de la perfection. « Le rôle de la musique - nous dit S. Pie X - est de revêtir d'une mélodie appropriée le texte liturgique proposé à l'intelligence des fidèles. »

Un répertoire musical n'est donc pas « liturgique » quand il propose des mélodies qui paraissent belles aux oreilles des fidèles, mais quand il est constitué de mélodies qui sont « appropriées » à la liturgie. C'est très différent ! La beauté d'une musique destinée à la liturgie ne peut donc être que la conséquence, en quelque sorte naturelle, de ce que le compositeur a su imaginer à partir d'une profonde méditation ; il ne peut s'agir que de mélodies parfaitement adaptées aux textes correspondant aux différents moments de la liturgie, textes qui sont eux-mêmes le reflet de l'éternelle Beauté, en tant qu'ils sont l'énoncé de la Vérité divine transmise par la liturgie de l'Eglise. Après S. Pie X, c'est Pie XI qui rappelle que « la fin propre de la musique sacrée est de donner une plus grande efficacité au texte lui-même ». Ici encore, le rôle particulier du chant liturgique est parfaitement défini : il ne se conçoit qu'en fonction d'un texte sacré, le texte liturgique.

Dès lors, il faut reconnaître que n'importe quel texte et n'importe quelle musique ne sont pas aptes à trouver leur place dans la liturgie : ce n'est pas parce qu'un chant parle de Jésus, ou de charité, ou encore d'amour, qu'il peut ou doit forcément avoir une place dans les actions cultuelles et être qualifié de « chant liturgique ». Ce n'est pas parce qu'une musique plaît aux fidèles qu'elle est apte à nourrir la foi et à exprimer avec justesse ce que contient l'authentique

prière de l'Eglise. Ce n'est pas parce qu'un chant est rythmé qu'il est capable d' « animer » une célébration au sens où l'entend l'Eglise...¹

En réalité, un chant n'est liturgique que dans la mesure où il poursuit le même but que la liturgie elle-même : glorifier Dieu de façon « orthodoxe » et sanctifier les fidèles. Ainsi, pour qu'un chant puisse être qualifié de « liturgique », il faut avant tout qu'il puisse être perçu comme étant un prolongement expressif de la liturgie, c'est-à-dire comme étant une mise en valeur des textes sacrés et des rites. Un tel chant deviendra alors en même temps qu'une méditation de ce qu'exprime la liturgie : une manifestation de la juste louange que, par la voix des fidèles, l'Eglise entière adresse au Père.

Comme on le voit, on est là à l'opposé de toute les musiques qu'actuellement on plaque artificiellement sur la liturgie pour des raisons uniquement esthétiques ou sentimentales.

C'est uniquement lorsque le chant est envisagé dans son rapport étroit avec la liturgie qu'il peut contribuer à la beauté authentique et expressive du culte. Le chant met alors en valeur toute l'esthétique interne de la liturgie et, en même temps, il garantit les cérémonies contre tout ce qui risque d'apparaître soit indigent soit, au contraire, pompeux, maniéré et artificiel.

En effet, en liturgie, la suprême qualité de la vraie beauté ne réside pas dans ce qui est pompeux mais dans la convenance, dans ce qui convient : la beauté qui convient le mieux à la liturgie est celle qui commence par se faire oublier pour passer inaperçue et se fondre totalement dans l'action sacrée. La beauté requise par le chant liturgique est donc celle qui veille à ne pas faire passer son propre décorum avant la fonction sacrée.²

Est-il nécessaire de préciser ici que le grégorien est le chant qui respecte le mieux ces principes ? Il est le chant qui convient le mieux au culte, dans la mesure où il n'est jamais une musique ajoutée à la liturgie : il est lui-même la liturgie « en état de musique ». Si le chant grégorien contribue à la beauté du culte, ce n'est jamais en se mettant lui-même au premier plan : le grégorien sait rester humble et discret, car sa seule raison d'être est le service respectueux de la fonction sacrée. Chaque pièce du répertoire grégorien se fond alors dans un moment précis de l'action liturgique afin de mieux en dégager le sens.

C'est pour cette raison que l'on peut affirmer que le chant grégorien n'est pas tant une musique à comprendre dans la liturgie qu'une musique permettant d'entrer dans l'universalité et la dimension spirituelle de la liturgie en nous conduisant à l'intérioriser toujours davantage.

Examinons à présent ce que dit le texte de la Constitution conciliaire sur la Liturgie de Vatican II. Tout le chapitre VI est consacré à la question de la musique sacrée.

L'article 112 souligne la valeur inestimable du trésor musical que l'Eglise s'est constitué au cours des siècles, et rappelle une nouvelle fois que « la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion étroite avec l'action liturgique ». C'est ce qui a été souligné plus haut.

Les articles 114 et 115 demandent de conserver avec la plus grande sollicitude le trésor de la musique sacrée et de donner toute l'importance nécessaire à l'enseignement de la musique dans les séminaires et les maisons religieuses.

Enfin, ce sont les articles 116 et 117 qui abordent plus particulièrement la question du Chant Grégorien. « Le chant grégorien - précise le texte conciliaire - est le chant propre de la liturgie romaine ». Tout est dit : ce chant doit occuper la première place dans la mesure où il est constitutif de notre rite romain. Et l'Eglise entend tellement lui donner cette première place à laquelle il a droit, qu'elle insiste pour que des livres de chant corrigés soient mis à la disposition des fidèles, y compris dans les petites paroisses qui pourront alors chanter les mélodies grégoriennes les moins difficiles grâce à un « Graduale simplex ».

2. Le point de vue du fidèle pratiquant.

Il semble inutile de faire ici un catalogue des qualités du chant grégorien : d'autres l'ont déjà fait et bien fait. Rappelons-en plutôt quelques avantages.

¹ Cf. P. Alain Bandelier, *Simple questions sur la messe et la liturgie*, Ed. CLD, Tours, 1999.

² Cf. Un moine bénédictin, *Quatre bienfaits de la liturgie*, Ed. Sainte-Madeleine, Le Barroux, 1995.

Disons d'abord que, puisque le chant grégorien est né de la liturgie pour servir la liturgie, il est tellement lié aux actions sacrées que, tout comme elles, il cherche constamment à nous placer dans un face à face avec Dieu.

De quelle façon aide-t-il à favoriser ce face à face ? Très simplement, en nous débarrassant de deux entraves : les artistes et nous-même.

Le chant grégorien nous débarrasse d'abord des artistes, c'est-à-dire aussi bien du compositeur que des exécutants, c'est-à-dire de ceux qui pourraient être tentés d'utiliser la liturgie à des fins personnelles en la soumettant à leurs intérêts immédiats tels que l'argent, la gloire, les modes ambiantes... Le Chant Grégorien nous débarrasse ensuite de nous-même. Il nous libère de nos préoccupations exclusivement sociologiques ou psychologiques qui trop souvent s'infiltrent à notre insu dans la liturgie pour transformer nos célébrations en refuges sécurisants où n'apparaît plus que l'insuffisante bonne volonté des uns et des autres.

Le Chant Grégorien évite donc que nous « privatisions » la liturgie, comme l'a dit S. Jean-Paul II,³ c'est-à-dire que nous fassions de la liturgie une affaire purement personnelle plus ou moins soumise aux ambiguïtés de nos composantes humaines.

En garantissant ainsi l'objectivité des célébrations, le grégorien agit pour que ce soit la liturgie elle-même qui devienne progressivement notre prière et non les actions que nous y faisons avec la meilleure intention du monde.⁴ Le chant grégorien nous garantit contre toute célébration qui permettrait de favoriser le narcissisme des acteurs de la liturgie, célébrants aussi bien que laïcs.

Le grégorien est donc le chant qui ouvre les âmes à la prière de l'Eglise. Et en ouvrant les âmes, il nous rend « aptes à la Beauté » qui, dans les célébrations liturgiques, doit toujours être le reflet de l'Absolu. Cette Beauté ne dépend pas de nous : elle n'est pas le résultat de ce que notre ingéniosité pourrait ajouter à la liturgie pour la rendre plus attrayante ou populaire ou encore réussie (cf. Benoît XVI, *Allocution aux Cisterciens d'Heiligenkreuz*). Cette Beauté émane de la liturgie elle-même en tant qu'elle est le fruit de la juste réalisation des rites reçus de la Tradition vivante.

La Beauté qui émane de la liturgie fait partie intégrante de la liturgie. Voilà pourquoi elle doit non seulement être conservée et protégée, mais aussi être exprimée. Car si cette Beauté n'est pas l'élément essentiel d'une célébration, elle n'en demeure pas moins nécessaire. Et ceci pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle honore la majesté divine, et ensuite parcequ'elle nous pousse à contempler Dieu (Cf. Joseph Samson, *Allocution prononcée au Congrès de Versailles, 1957*).

Aujourd'hui, il semble que nous ayons souvent perdu le sens de cette « Beauté » liturgique essentielle. Ainsi, quand il s'agit de solenniser une célébration, nous cherchons d'abord à faire une musique « qui plaît » au lieu de mettre en place le chant « qui convient ». Alors, la première place normalement réservée au chant grégorien, nous la donnons à des cantiques « kitsch », « doucereux », ou à des musiques pompeuses qui font trop souvent tomber nos célébrations dans le factice, le mièvre ou, plus généralement, dans le misérabilisme. Or, s'il est une musique qui peut nous mettre à l'abri de ces écueils à proprement parler anti-liturgiques, c'est une nouvelle fois le chant grégorien. Car le grégorien ne supporte lui-même ni la grandiloquence, ni la théâtralisation : il n'aime que la Vérité. S'il est l'ennemi du laisser-aller liturgique, il est aussi tout à l'opposé des grands effets musicaux qui ne sont recherchés par certains artistes que pour susciter des émotions superficielles, parfois ambiguës, ou encore pour exacerber des sentiments peu en rapport avec une foi chrétienne authentique.

³ Cf. Lettre *Vicesimus quintus annus* pour le 25^e anniversaire de la Constitution Sacrosanctum Concilium.

⁴ Cf. S. Pie X.

Le chant grégorien demeure en quelque sorte le garant de la « noble simplicité » qui est une des caractéristiques et une qualité du rite romain, et que le concile Vatican II a voulu faire redécouvrir à travers la restauration de la liturgie, à condition qu'elle soit bien comprise et correctement appliquée.

Le chant grégorien possède une autre vertu : en nous ouvrant à la Lumière de Dieu, il nous permet de percevoir notre propre vocation. Il nous fait découvrir ce pourquoi nous sommes réellement fait et nous invite à tenir un rôle à notre mesure. En quelque sorte, le grégorien met chaque fidèle à sa vraie place, là où il pourra tenir un rôle qui n'est ni usurpé ni factice.

Reprenons ce que dit l'article 28 de la Constitution sur la Liturgie : « Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature des choses et des normes liturgiques ». Le chant grégorien se plie lui-même aux exigences des diverses fonctions liturgiques : le répertoire du célébrant n'est pas celui de la schola, et ce que chante la schola n'est pas destiné à être chanté par l'assistance... Les rôles sont ainsi bien distribués : en nous les faisant jouer, la liturgie grégorienne nous éduque ; elle précise nos vocations personnelles qui se complètent les unes les autres. L'équilibre et l'harmonie ainsi réalisés dans ce microcosme qu'est la liturgie ont alors des résonances bénéfiques dans le macrocosme de nos sociétés.

Cette synergie entre la liturgie et la vie au cœur du monde est parfaitement explicitée dans le Préambule de la Constitution sur la Liturgie : « La liturgie, par laquelle (...) s'exerce l'œuvre de notre rédemption, contribue au plus haut point à ce que les fidèles (...) expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de l'Eglise. Car il appartient en propre à celle-ci d'être à la fois humaine et divine, visible et riche de réalités invisibles, présente dans le monde et pourtant étrangère. Mais de telle sorte qu'en elle, ce qui est humain soit ordonné et soumis au divin, ce qui est visible à l'invisible, ce qui relève de l'action à la contemplation, et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons (...) » Ce passage essentiel, dans lequel la liturgie est envisagée selon le rapport qu'elle entretient avec le Christ, permet de mieux comprendre le rôle tellement original que joue le chant grégorien dans les célébrations actuelles : il ouvre sur les réalités invisibles tout en demeurant un chant profondément humain ; il favorise la contemplation sans faire tomber dans le piège d'une fuite des réalités terrestres ; il place nos actions sous le faisceau de la Lumière divine, afin que nous saisissions mieux que ce que le Christ réalise invisiblement sur l'autel est plus efficace que ce que nous faisons visiblement autour de l'autel ; il nous rappelle que nos célébrations terrestres ne peuvent être que le reflet de la liturgie éternelle qui se déroule dans les Cieux.

Chant de l'humilité et de l'intériorité, le grégorien nous met dans une attitude semblable à celle du Publicain en prière : à l'inverse du Pharisien qui utilise la prière pour ne manifester que la confiance qu'il a en lui, le Publicain reconnaît avant tout la grandeur de Dieu tout en confessant sa double nature humaine, à la fois créature rachetée et pécheresse (Cf. Dom Paul Delatte, *L'Évangile*, éd. de l'abbaye de Solesmes). Le chant grégorien est comme la prière du Publicain : il exprime parfaitement l'attitude de l'homme religieux qui conçoit la prière d'abord comme un acte de confiance et une louange gratuite adressée à Dieu.

3. Le point de vue du musicien au service de l'Eglise.

Comment un musicien qui entend mettre son talent au service de la prière de l'Eglise peut-il redonner au chant grégorien la place qu'il doit avoir dans la liturgie ? Nous avons tous en mémoire les arguments utilisés par ceux qui ne sont pas favorables à un emploi généralisé du grégorien dans les actions liturgiques actuelles. Tout en reconnaissant les valeurs musicales et expressives du chant grégorien, ils voient en lui certains défauts qui, selon eux, en font une musique inutilisable dans la pastorale liturgique actuelle. Quels sont ces défauts ? Retenons-en quatre :

- le Chant Grégorien est chanté en latin, or plus personne ne comprend le latin ;
- le Chant Grégorien ne favorise pas la « participation active » voulue par le Concile ;
- le Chant Grégorien est difficile à chanter : il convient aux moines mais pas aux simples fidèles de nos paroisses ;
- le Chant Grégorien n'intéresse plus les jeunes.

La langue latine est-elle vraiment un obstacle ? Revenons à Vatican II. Certes, la Constitution « Sacrosanctum Concilium » a donné la possibilité d'employer les langues courantes dans les célébrations liturgiques. Ce faisant, le Concile n'a jamais demandé de remplacer systématiquement le latin par les langues courantes : il a simplement donné aux langues actuelles le statut de langues liturgiques, un statut que, jusqu'ici - au moins dans le rite romain - le latin était le seul à posséder. De ce fait, aujourd'hui, il devrait être possible d'assister aussi bien à des messes célébrées en langues courantes qu'à des messes célébrées en latin dans le rite actuel. Or nous savons que cette possibilité, en pratique, n'existe guère : sans être officiellement interdite, elle est vivement déconseillée ou défavorisée par les pasteurs diocésains de France.

Ceux qui sont allés plus loin que ce qu'autorisait le Concile (car il ne s'agit bien que d'une autorisation !) et ont pensé que le remplacement du latin et du chant grégorien par des prières et des cantiques en langues courantes allait régler tous les problèmes en rendant la liturgie compréhensible ont, semble-t-il, perdu de vue une chose essentielle : ils ont oublié qu'une langue utilisée dans le cadre d'un rite liturgique jouit d'un statut particulier qui n'est pas celui des parlars courants utilisés ordinairement pour échanger des informations. « Dans la liturgie, on ne comprend pas seulement de manière rationnelle, comme lorsqu'on comprend un cours, mais d'une manière complexe, avec tous les sens. » (Cf. cardinal Joseph Ratzinger).

Oui, les langues courantes favorisent un type de compréhension. Mais que signifie « comprendre » en liturgie ? Que signifie « comprendre » un rite ? « Comprendre » une célébration ? « Comprendre » un mystère ? Avec nos mentalités actuelles baignant dans un contexte où les seuls mots importants sont « rentabilité », « communication », « information », nous avons trop souvent perdu de vue que la liturgie n'est ni rentable, ni communicable, ni réductible à un échange d'informations. En liturgie, le mode de compréhension n'est pas uniquement de l'ordre du rationnel : il se fait avant tout à travers la réalisation des gestes et le chant des formules rituelles qui permettent d'entrer dans une structure symbolique qu'il faut situer plus dans la sphère de l'existential qu'au niveau simplement intellectuel ; une structure symbolique hors de laquelle toute célébration perd une grande partie de son sens. Aussi peut-on dire que la liturgie n'est pas tant la « chose à comprendre » qu'un « moyen de comprendre ». Quant au chant grégorien, dans cette optique, il devient alors un auxiliaire précieux permettant d'approfondir et de pénétrer le sens et l'intelligence du mystère célébré.

J'affirme ici avec force qu'au cours des nombreuses sessions grégoriennes que j'ai eu à animer et des nombreux offices grégoriens que j'ai eu à accompagner à l'orgue, jamais l'usage du latin n'a semblé être un obstacle insurmontable. Au contraire, après un temps

d'adaptation plus ou moins long, les participants aux sessions grégoriennes ou aux offices grégoriens se familiarisent progressivement avec le texte latin des mélodies grégoriennes et voient en lui une invitation à participer à la prière de l'Eglise de façon plus intentionnelle et donc plus recueillie, plus intérieure.

Le chant grégorien empêche-t-il la participation active des fidèles ? Disons d'abord quelques mots sur la notion de « participation active ». Je crois que je vais surprendre quelques personnes en affirmant ici que le concile Vatican II n'a jamais parlé de « participation active ». L'expression employée dans la Constitution « Sacrosanctum Concilium » est « *participatio actuosa* » et non pas « *participatio activa* ». Vatican II a demandé une participation « effective » à la liturgie, c'est-à-dire une participation qui s'oppose aussi bien à une « participation passive » qu'à une « participation activiste ». La véritable et seule participation que souhaite l'Eglise est celle qui procède d'une attitude intérieure nous mettant en état de réceptivité de la liturgie.

Là aussi, il faut bien voir que les vertus du chant grégorien nous mettent à l'abri d'une participation à la liturgie qui, trop tributaire des mentalités actuelles, finirait par n'être plus qu'un activisme stérile. Le grégorien nous garantit contre cette agitation permanente qui semble s'être emparée d'un grand nombre de messes actuelles et qui finit par faire de l'espace liturgique une sorte de terrain d'expérience à la seule disposition de ceux qui confondent l'Eglise avec une « internationale du volontariat » (Expression employée par un évêque lors du Synode des Evêques d'Europe qui s'est tenu au Vatican en 1999).

L'expérience de ces dernières années le montre bien : le remplacement des pièces grégoriennes par un répertoire de chants en langues courantes n'a pas forcément augmenté la qualité de notre participation à la prière liturgique. Aujourd'hui comme autrefois, à la messe du dimanche, je peux très bien chanter les paroles du « Notre Père » dans ma langue maternelle tout en songeant à la feuille d'impôt que vient de m'envoyer mon percepteur...

Est-il vrai que le chant grégorien, trop difficile à exécuter, n'est pas un chant populaire ? Une fois encore, je fais appel à mon expérience de maître de chœur et je réponds : non, le Chant Grégorien n'est pas difficile. On l'a parfois rendu « difficile » à partir du XIXe siècle, lorsqu'on l'a enfermé dans des théories musicales qui lui étaient le plus souvent étrangères.

Je m'explique. Souvenons-nous d'abord que, pendant près de huit siècles, le répertoire musical liturgique qui a été à l'origine de ce que nous appelons aujourd'hui « chant grégorien », a été créé, transmis et retenu sans le secours des notes et des partitions. N'est-ce pas la preuve qu'il y a, à la source du chant grégorien, des éléments fondamentaux à caractère « populaire » ? N'est-ce pas le signe que le répertoire grégorien est enraciné dans une tradition « populaire », au sens le plus noble du terme ? J'entends déjà certaines objections : comment certaines pièces ornées, mélismatiques, difficiles d'exécution, peuvent-elles être « populaires » ? La réponse est simple : tout dépend de ce qu'on entend par « populaire ». « Populaire » ne signifie pas « qui doit pouvoir être chanté par tout le monde », mais « qui peut être apprécié par tous » ou, si l'on veut, « qui a un sens pour tous ». L'accordéon est souvent qualifié d'instrument « populaire », ce qui ne signifie pas que tout le monde joue de l'accordéon.

Toutes les fois que je dirige un stage de chant grégorien, je constate que les choristes débutants ne sont pas le moins du monde déroutés par les pièces les plus ornées : même quand ils ne parviennent pas à les chanter correctement eux-mêmes, ils se laissent

entraîner par les chantres plus chevronnés qui, eux, sont invités à chanter ces mélodies plus complexes. En quelque sorte, on peut dire que les débutants goûtent le répertoire en étant d'abord « de tout cœur » avec ceux qui savent l'exécuter avec aisance. Or, le fait d'être « de tout cœur avec » n'est-il pas une forme essentielle de la « participation » à la liturgie que l'on doit viser dans nos assemblées ? Le chant grégorien convient donc parfaitement à nos liturgies paroissiales, à condition, bien sûr, qu'on veuille bien respecter le principe essentiel rappelé par l'article 28 de la Constitution « Sacrosanctum Concilium » dont nous avons déjà parlé : en liturgie, tout le monde ne fait pas tout et donc, logiquement... tout le monde ne chante pas tout.

J'ai bien conscience qu'en rappelant ceci, je vais totalement à contre-courant des idées généralement admises aujourd'hui et de certaines pratiques devenues habituelles.

Le Chant Grégorien n'intéresse-t-il plus les jeunes ? En tant qu'ancien enseignant (j'ai enseigné les Lettres, l'Histoire et la musique en lycée professionnel), je puis affirmer que les jeunes n'ont rien, a priori, ni contre le chant grégorien, ni contre une liturgie grégorienne. Tout dépend de quelle façon on leur présente les choses. Celui qui présente la liturgie grégorienne comme un « retour en arrière » ne fera, en réalité, que tromper les jeunes et provoquer une réaction de rejet. De même, si nous présentons aux jeunes le chant grégorien comme quelque chose de figé et de compassé, nous aurons évidemment bien peu de chance de soulever un enthousiasme débordant. Si nous leur parlons de la liturgie grégorienne avec des trémolos dans la voix et en leur disant : « Ah, comme c'était si beau autrefois... », alors ils seront en droit de nous regarder comme si nous étions les derniers survivants d'un quelconque « Jurassic Park liturgique »...

Mais si on leur présente le grégorien comme un chant véritablement vivant, dynamique, actuel, permettant un dépassement de soi, si on leur montre combien le grégorien est un chant capable de traduire et de susciter une véritable liberté intérieure et une réelle joie, alors on peut rapidement obtenir d'eux une adhésion sincère. Les exemples ne manquent pas, et nous savons bien que les jeunes ne sont jamais totalement insensibles à ce qui est vrai, solide, authentique, expressif... Et le chant grégorien est tout cela !

Soulignons aussi le problème que pose le rapport des jeunes au chant grégorien : ce problème est celui de la transmission de valeurs permanentes. Nous savons que la notion de transmission est essentielle en liturgie. Or, pour qu'une transmission soit possible, il est nécessaire qu'il y ait une stabilité : stabilité dans les rites, mais aussi stabilité du répertoire musical qui fait partie intégrante de l'action rituelle. Or, cette stabilité fait aujourd'hui tellement défaut que, d'une région à une autre, d'une génération à une autre, d'une paroisse à une autre, il n'existe plus aucun lien : au cours des célébrations liturgiques, on ne chante plus que des cantiques éphémères. On a remplacé le répertoire grégorien par des chants qui se démodent au fur et à mesure qu'apparaissent des compositions nouvelles. C'est ainsi toute la notion de « cycle liturgique » qui s'effondre puisque, d'une année à l'autre, au lieu de retrouver les pièces évocatrices des grandes étapes qui jalonnent notre avancée chrétienne dans le temps, on s'ingénie à créer sans cesse du neuf et de l'inédit c'est-à-dire, le plus souvent, de l'instable et du superficiel qui s'avère incapable de laisser la moindre trace dans les mémoires.

Aujourd'hui, nous pouvons observer que l'élimination du chant grégorien de nos liturgies a développé une sorte d'amnésie chez les fidèles : parmi eux, les jeunes générations sont les plus atteintes dans la mesure où elles font partie de ces contingents auxquels, souvent par démagogie, on a refusé de transmettre ce qui constitue une richesse de la liturgie romaine.

CONCLUSION.

Né de la contemplation pour nous introduire dans la contemplation, le grégorien dépasse infiniment les contingences d'une époque ou la subjectivité d'un artiste ; il est d'abord le fruit d'une humble soumission : la soumission de l'art musical à la prière de l'Eglise parvenue à son plus haut degré d'expression.

Plus encore : le chant grégorien est le fruit d'une participation de l'art musical à une Histoire unique : l'Histoire du salut des hommes. Cette Histoire, l'Eglise ne se lasse pas de la chanter, de la louer, afin que nous puissions nous-même la contempler en sa mystérieuse profondeur en répétant avec le psalmiste : « *Ad te levavi animam meam, in te confido : non erubescam...* » (Introït du 1^e Dimanche de l'Avent).

Ne rougissons pas d'aimer le chant grégorien au point de vouloir lui restituer sa place dans nos liturgies ; car lorsque nous le chantons, nous élevons notre âme vers Dieu et nous sommes alors assurés d'entraîner d'autres âmes.